



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance extraordinaire du conseil des commissaires

9 juillet 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Demande au gouvernement de retirer les compressions budgétaires annoncées le 12 juin 2025

CC-250709-CA-0002

ATTENDU QUE le poste de direction à l'école secondaire Mountainview est actuellement vacant;

ATTENDU QUE, conformément au règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

ATTENDU QUE le gouvernement, malgré avoir promis et assuré que l'éducation constitue sa priorité absolue et qu'aucune réduction de services ne serait imposée dans le domaine de l'éducation, a déjà exigé d'importantes compressions budgétaires dans le réseau de l'éducation au cours de l'année scolaire 2024-2025, notamment :

- les réductions budgétaires d'environ 400 millions de dollars en juillet 2024 visant l'entretien des bâtiments;
- le gel des embauches en novembre 2024;
- les réductions budgétaires d'environ 200 millions de dollars en décembre 2024, à la veille du congé des fêtes de décembre;
- les réductions budgétaires d'environ 70 millions de dollars visant le Plan de rattrapage, à la veille de la semaine de relâche 2025;
- les projets de rénovation, d'agrandissement et de construction de nouvelles écoles mis en attente par le gouvernement de la CAQ;

ATTENDU QUE la récente demande du gouvernement visant des compressions de plus de 570 millions de dollars pour 2025-2026, formulée quelques jours avant la fin de l'année scolaire 2025 et après que l'affectation du personnel a été complétée, affectera directement les services aux élèves;

ATTENDU QUE le projet de règles et paramètres budgétaires communiqué par le gouvernement le 12 juin 2025 exigerait que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier réduise son budget de 12,1 millions de dollars pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a prévu qu'une période de consultation d'un jour ouvrable, du 12 au 13 juin 2025, et a indiqué dans une présentation destinée au personnel qu'il soumettrait la version finale des règles budgétaires au Conseil du trésor à la fin du mois de juin, probablement aux fins d'approbation en juillet;

ATTENDU QU'il n'est pas possible d'appliquer des compressions budgétaires de cette envergure sans qu'il y ait de conséquences importantes sur les services directs aux élèves;

ATTENDU QUE le moment choisi pour faire ces annonces, après que des décisions importantes en matière de dotation ont été prises conformément aux délais prévus par les conventions collectives applicables, limite sévèrement les options de la commission scolaire dans ses efforts pour mettre en œuvre ces compressions;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires s'engage à fournir le soutien nécessaire aux élèves et à protéger l'accès des élèves à des services éducatifs de qualité;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires est responsable d'exercer les droits de la communauté à la gestion et au contrôle de la répartition des fonds affectés à l'éducation dans la langue de la minorité sur son territoire, conformément à l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* (la « Charte »), dans l'intérêt de ses élèves et de la communauté;



ATTENDU QUE le conseil des commissaires s'engage à protéger les services et les initiatives mis en place pour répondre aux besoins particuliers de son effectif scolaire croissant et pour préserver la vitalité de la communauté, notamment :

- un transport scolaire efficace sur son vaste territoire rural afin d'assurer l'accès à une école anglophone;
- un accès à des services professionnels et du soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers, dont le nombre augmente plus rapidement que les inscriptions dans nos écoles anglophones;
- des services centralisés du centre administratif de la commission scolaire pour soutenir les écoles et les centres, et les décharger de ces tâches, entre autres;

ATTENDU QUE les changements proposés aux règles budgétaires, mis au point sans véritable consultation du réseau scolaire comme le prévoit l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique*, sont déraisonnables;

ATTENDU QUE les changements proposés aux règles budgétaires contraignent de manière injustifiée l'exercice des droits de gestion et de contrôle sur la répartition des fonds, en violation de l'article 23 de la Charte;

ATTENDU QUE l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'une commission scolaire ne peut pas soumettre un budget déficitaire sans l'autorisation du ministre;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a évalué sa situation financière et conclu qu'il n'était ni réaliste ni responsable de mettre en œuvre la totalité des compressions budgétaires proposées le 12 juin 2025 pour l'année scolaire 2025-2026, compte tenu des répercussions prévues sur les services aux élèves et au vu de ses circonstances particulières;

IL EST PROPOSÉ PAR Chloée Alary que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier exhorte le gouvernement à réviser le projet de règles budgétaires de manière à retirer les compressions budgétaires;

ET QUE, afin de se préparer adéquatement à l'éventualité où le gouvernement maintiendrait ces contraintes budgétaires injustifiées, le conseil des commissaires donne au directeur général le mandat de demander l'autorisation de soumettre un budget déficitaire, une fois celui-ci présenté et approuvé par le conseil des commissaires.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Nomination au conseil
d'administration – ACSAQ

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est en droit d'occuper deux sièges au sein du conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

ATTENDU QU'en vertu des statuts de l'ACSAQ, l'une des deux nominations doit être la présidente ou le président ou la vice-présidente ou le vice-président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR Bob Pellerin que James Di Sano et Donna Anber soient nommé(e)s au conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) à titre de représentant(e)s de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le mandat 2025-2027.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

CC-250709-CA-0003

CETTE MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX POUR :

Chloée Alary, Donna Anber, Tara Anderson, Heather Appleby, Anick Brunet, Benny Catania, James Di Sano, Elena Ferrato, Noémia Onofre de Lima et Bob Pellerin

ABSTENTIONS :

Barbara Barrasso

